

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 01 octobre 2018

Sont présents: Laurence DUMAS, Serge CHARLERON, Patrick DUCLAUX, Frédéric CANAL, Jean DUROUX, Hubert MIERMONT, Jean-Pierre LALLET, Sébastien LAFARGE, Philippe DAYMARD
Absents: Paulette PAGET, Nicole BREUIL

ORDRE DU JOUR :

- Prise en charge des sorties scolaires et choix de la compagnie de transport - DE 2018_046

Le Conseil Municipal a décidé de continuer à prendre en charge les sorties USEP et cinéma dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019 et de retenir l'offre des CARS DE LA XAINTRIE de SAINT PRIVAT (19 les. L'intégralité des transports du RPC RILHAC-AURIAC sera payée dans un premier temps par la commune de RILHAC XAINTRIE puis facturé à la commune de domicile au prorata de chaque élève scolarisé.

- Aide au financement du Périscolaire - DE 2018_047

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Mme Nicole ROULLIAY de faire un don mensuel de cent cinquante euros au Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) Rilhac-Xaintrie/Auriac.

Etant très attachée au village d'Auriac où elle est née en 1944, Mme Rouillay versait la somme de 150 euros par mois à l'Ecole d'Auriac pour financer les activités périscolaires et souhaite continuer ces versements en faveur du RPC Rilhac/Auriac.

- Restauration de trois Matrices Cadastreales - DE 2018_048

Suite à une visite de contrôle des Archives Départementales au mois d'avril 2018, le Directeur des Archives Départementales a insisté sur l'urgence nécessaire de faire restaurer les matrices cadastrales. Le Conseil Départemental peut subventionner ces opérations de restauration à hauteur de 50%. Le Conseil municipal charge Madame le Maire de demander les devis de restauration aux professionnels agréés et à déposer le dossier de demande de subvention auprès des Archives Départementales

- Renouvellement de la convention avec le SATESE pour l'auto-surveillance règlementaire des STEP - DE 2018_049

L'auto-surveillance des stations d'épuration est une obligation règlementaire. Cette mission a été confiée au Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) du Conseil Départemental de la Corrèze. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SATESE

- Indemnités allouées au Comptable Public pour l'année 2018 - DE 2018_050

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur communal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable au titre de l'année 2018 et d'accorder l'indemnité de conseil à un taux de 100 % mais de ne pas attribuer l'indemnité de confection de budget;

- Prise en charge des frais de formation des élus - DE 2018_051

Les élus municipaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, et les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Le Conseil Municipal, décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation et le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant maximum des indemnités de fonction de l'élue.

- Mandat spécial pour participation au Congrès des Maires 2018 - DE 2018_052

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du programme du Congrès des Maires qui doit avoir lieu du 19 au 22 novembre 2018. Le Conseil Municipal décide de confier un mandat spécial à Madame Laurence DUMAS afin de représenter la commune de RILHAC XAINTRIE, lors du Congrès des Maires de France. Le déplacement est organisé par l'Association des Maires de la Corrèze, la participation financière est de 95.00 € pour inscription aux frais d'organisation et d'un forfait de 425.00 € comprenant déplacement et hébergement. Les frais de séjour, de transport et d'inscription engagés seront pris en charge par la Commune.

- Prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Henri DUCLAUX - DE 2018_053

Suite au décès de Monsieur Henri DUCLAUX, conformément à l'article L2213-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la Commune de prendre en charge les frais inhérents son inhumation dans l'attente du règlement de sa succession. Le Conseil Municipal autorise le paiement des frais d'obsèques de M. DUCLAUX .

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait lecture des lettres de remerciements pour l'octroi de subventions de la Commune de la part de La Fondation du Patrimoine et de l'Association Les Xaintrigolos.

Madame le Maire fait lecture de la lettre de Madame ALLOIX concernant les chats errants. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de contacter des associations de protection animale afin de mettre en place une campagne de stérilisation.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le besoin récurrent d'avoir une deuxième ligne de téléphone à la Mairie. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire à se renseigner sur les différentes possibilités d'ouverture d'une deuxième ligne et le coût de cette installation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la Communauté de Communes XVD au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

